

Plan Climat Nord Pas de Calais

Fiche « J'économise ma planète : l'affichage CO₂ dans les centres E. Leclerc de la métropole Lilloise »

Date prise en compte pour la description de l'état d'avancement de l'action: juillet 2010

Partie 0 : Résumé

Nos choix de consommation sont un des leviers incontournables de la mise en œuvre du développement durable et de la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre. Nos modes de consommation influencent les modes de production et ont ainsi une forte capacité d'entraînement pour tendre vers la décarbonisation de nos activités. S'intéresser au secteur alimentaire, c'est s'intéresser à près de 30% des émissions nationales de GES. En effet, un produit alimentaire émet des GES tout au long de son cycle de vie (culture, alimentation bétail, élevage, transformation, chaîne du froid, emballage...) jusqu'à sa fin de vie.

85% des Français souhaitent une information sur les étiquettes concernant l'impact environnemental des produits, et presque autant se disent prêts à modifier leurs habitudes d'achat (enquête Ethicity – TNS Média Intelligence – mars 2009)

L'expérimentation innovante menée par 3 centres E. Leclerc initiée en 2008 a ouvert en France la voie vers l'étiquetage environnemental, une des orientations affichées de loi Grenelle 2. Si le chemin de l'étiquetage environnemental est long et pose encore un nombre de question importante quant à sa mise en œuvre, le projet « J'économise ma planète » a pour ambition principale moins le suivi et la mesure du contenu carbone des produits que la sensibilisation des clients des centres E. Leclerc de la métropole Lilloise.

Les consommateurs ont ainsi accès au « Bilan CO₂ » de plus de 20 000 produits, présent à la fois sur l'étiquette de prix des produits en rayon que sur le ticket de caisse.

Slogan officiel de l'action

« J'économise ma planète : En faisant mes courses, je choisis les produits ayant un faible bilan CO₂, ma planète me dit merci. »

Partie 1: Présentation qualitative de l'action

1. Description et champ d'application

Nom du projet : J'économise ma planète – affichage du bilan CO₂¹ des produits alimentaires sur les étiquettes prix et cumul sur le ticket de caisse

Périmètre concerné : Produits alimentaires

¹Bilan CO₂ : quantités de gaz à effet de serre émises lors du cycle de vie du produit, exprimé en kg eq CO₂.

Cette démarche a été initiée en avril 2008 en partenariat avec le Conseil Régional Nord-Pas de Calais, l'ADEME et Greenext.

Le projet « J'économise ma planète » est une opération transversale, qui consiste à afficher le bilan CO₂ sur les étiquettes prix des rayons des produits alimentaires (20 000 produits) et sans discrimination entre les marques, mais aussi et surtout à communiquer avec le client via le ticket de caisse sur le bilan CO₂ complet de son chariot alimentaire lors du passage en caisse, en lui adressant une communication d'accompagnement pour le changement de comportement. En pratique, chaque point de vente a réalisé un Bilan Carbone® dont les données spécifiques font partie intégrante des valeurs communiquées aux clients, et impliquent désormais les centres participants dans une démarche conjointe de progrès continu.

2. Objectifs poursuivis

80% des économies potentielles proviennent des changements de comportement du consommateur, qui en favorisant la consommation de produits bénéficiant d'un bilan CO₂ avantageux peut changer la donne globale et modifier l'offre. Cette démarche vise à amplifier la prise de conscience en donnant des petits gestes qui allègeront le bilan CO₂ des courses.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Intégrer la composante environnementale dans les choix d'achat des consommateurs pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dues à l'alimentation ;
- Promouvoir les produits « verts » auprès des consommateurs afin d'influer sur les démarches d'éco-conception de la chaîne de production ;
- En tant que distributeur, identifier les leviers d'action de notre propre impact environnemental en vue de les améliorer (Bilan Carbone®) ;
- Prendre de l'avance en vue de la mise en œuvre progressive de l'étiquetage environnemental souhaité par la loi Grenelle 2.

3. État d'avancement

Cette action est une opération de sensibilisation en cours dans les centres E. Leclerc de Watrelos, Templeuve et Lille Fives. Un site internet rend le projet public et transparent : www.jeconomisemaplanete.fr

La démarche initiée en 2008 a été développée par les sociétés spécialisées Greenext et Energies Demain, en partenariat avec l'ADEME et le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais. Elle a consisté à prendre en considération l'ensemble du parcours du produit acheté, c'est à dire de l'extraction des matières premières jusqu'à la destruction/valorisation du produit en fin de vie. Le modèle distingue chaque étape du cycle de vie : **production des produits** (élevage, récolte, transformation ...), **distribution** (transport sortie usine, énergie et fonctionnement du magasin, rayon frais, surgelé ...) et **usages** (transports des courses vers le foyer, tri des déchets ...).

Pour chaque famille de produits concernés, la modélisation du cycle de vie a permis de dégager un bilan matières et énergie et donc plusieurs postes d'émissions déterminant pour chacun de ces produits. Des algorithmes associés à chacun de ces postes permettent ensuite de calculer le bilan CO₂ d'un produit par kg de produit puis par Unité de Vente Consommateur.

Dans le cadre de l'expérimentation menée avec les Centres E. Leclerc de Templeuve et Wattrelos, Greenext s'est donc basé sur des données représentatives du marché français. Ces résultats ont ensuite été affinés en fonction de l'impact CO₂ des magasins et des caractéristiques du conditionnement des articles. Ces deux magasins ont donc réalisé leur propre Bilan Carbone® pour affiner les résultats obtenus en étudiant spécifiquement l'empreinte carbone de la distribution. Les impacts liés à l'origine et aux modes de transport des produits, de la sortie usine jusqu'aux magasins, seront progressivement pris en compte pendant l'expérimentation.

A ce stade, ces résultats ne tiennent compte, ni des efforts particuliers des industriels pour améliorer le bilan CO₂ de leurs produits pendant la production, ni de ceux des consommateurs pour réduire leurs émissions de CO₂ pendant l'usage.

Une réflexion est en cours au sein des établissements sur :

- la mise en place d'actions incitatives afin d'accélérer le passage à l'acte du consommateur (système de récompense) ;
- la valorisation de l'économie de GES non émis dans l'atmosphère du fait d'un choix vertueux de consommation (bourse carbone interne).

4. Porteur

Centres E. Leclerc de Lille Fives, Wattrelos et Templeuve.

5. Partenaire(s)

Greenext (société spécialisée), ADEME, Conseil Régional Nord Pas de Calais.

6. Bénéficiaires

- Côté clients : 100% des clients des centres E. Leclerc ont accès au bilan CO₂ des produits alimentaires soit sur les étiquettes prix en rayon soit sur le ticket de caisse. Depuis le lancement de l'opération en avril 2008, 100 000 foyers ont reçu en moyenne chacun 50 tickets de caisse présentant le bilan CO₂ de leurs courses (soit environ 5 millions de bilans CO₂ réalisés).
- Côté distributeur : l'affichage environnemental des produits alimentaires a incité à remettre en cause un certain nombre de pratiques internes à travers la réalisation d'un Bilan Carbone® et la définition d'actions de réduction : augmentation de la part de déchets recyclés ; diminution du tonnage des prospectus distribués dans les boîtes aux lettres ; maîtrise de l'énergie ; amélioration des installations frigorifiques.

7. Ressources

Pour l'ensemble de la démarche portant sur les 3 établissements participants, les ressources nécessaires ont été de 300 000 € (Implémentation technique + budget communication) financés à 50% par le Fonds FRAMEE.

Aujourd'hui, le coût d'utilisation des données CO₂ dépend d'un abonnement annuel à Greenext et le budget communication dépend des prestations.

8. Principales leçons

a) principales réussites

- Après 2 ans d'affichage et de sensibilisation (stands, affiches...), 85% des personnes interrogées ont compris le concept (étude IRI Shopper-juillet 2010) ;
- Depuis le lancement de l'opération en avril 2008, 100 000 foyers ont reçu en moyenne chacun 50 tickets de caisse présentant le bilan CO₂ de leurs courses (soit environ 5 millions de bilans CO₂ réalisés) ;
- Le Bilan Carbone® a été réalisé ensuite fin 2009 sur les données 2008 pour 2 des 3 magasins participant afin de mieux appréhender les impacts carbone liés à la distribution. L'étude n'a pas encore été faite pour mesurer les réductions réalisées suite aux actions menées ;
- Une logique de proportionnalité se dégage entre la fréquence d'achat de produits respectueux de l'environnement et le ratio bilan CO₂ par euro de chiffre d'affaires. En effet, les personnes qui déclarent acheter régulièrement des produits « responsables » ont un bilan CO₂ par euro dépensé plus faible que ceux qui n'en achètent jamais. Le ratio est de 0,37 à 0,43 selon les magasins.

b) obstacles à surmonter

- Les résultats ne sont pas assez significatifs pour conclure à un changement de comportement entre 2008 et aujourd'hui ;
- Les consommateurs ont encore du mal à passer à l'action ;
- Difficulté de faire changer les comportements : la pédagogie doit s'inscrire dans le temps et être couplée à un système de récompense.

c) facteurs-clés de succès

- Exercice de sensibilisation continue auprès des consommateurs sur l'importance de leur choix ;
- Le passage d'une logique de mesure carbone du distributeur vers le producteur (sens de la loi Grenelle 2) ;
- La mesure dynamique et en temps réel des impacts positifs liés au choix vertueux fait par les consommateurs ;
- Une incitation par le prix ou par une autre forme de récompense.

9. Autres impacts éventuels

Ce projet contribue à la progression de l'idée de valeur des produits « verts » et à l'augmentation de leur volume de vente.

Au-delà des impacts culturels et environnementaux, ce projet contribue également à promouvoir les circuits courts à travers la promotion de produits locaux et de saison et donc le tissu local de producteurs.

Du côté du distributeur, le projet a eu une influence forte sur les démarches d'éco-conception de la chaîne de production.

10. Autres infos pertinentes

-

Partie 2: Pour en savoir plus...

1. Contact chez le porteur de l'action

Annabelle MARIE JEANNE, Manager du projet

annabelle.marie-jeanne@scapartois.fr

03 20 20 99 99

2. Références utiles

www.jeconomisemaplanete.fr

Partie 3: Transférabilité de l'action

Note : Le contenu de cette section a été rédigé par le porteur de l'action et le bureau d'étude sur la base de l'expérience acquise depuis la mise en œuvre de l'expérience.

1. Pourquoi démultiplier cette action en NPDC ?

S'il est complexe de comparer au sein du chariot moyen la part des produits alimentaires locaux versus la part des produits extérieurs, on peut toutefois penser que cette dernière devrait progressivement diminuer au fur et à mesure que le coût du transport augmentera en raison de la hausse du prix de l'énergie.

Ainsi une grande partie de la production alimentaire nécessaire à la demande locale devra être réaffectée localement. Or, il faut se souvenir que les consommations industrielles d'énergie sont en hausse en Nord Pas de Calais et en particulier concernant le secteur de l'agro-alimentaire (+19% en 2007 d'après le rapport Norener). Le développement d'une offre alimentaire répondant aux besoins de la population sans pour autant impacter le bilan énergétique et GES du territoire est donc une priorité. Toute action allant dans ce sens doit donc être encouragée, au premier rang desquelles viennent la sensibilisation et l'information des consommateurs dont les choix sont primordiaux pour maîtriser cet enjeu.

2. Qui pourrait être intéressé à déployer une action similaire ?

Cette action peut être reprise par l'ensemble des distributeurs présents sur le territoire, qu'ils soient issus du discount ou de la distribution coopérative de produits locaux. Plus largement, l'action peut potentiellement être reproductible dans l'ensemble du secteur alimentaire et du secteur des Drogueries Parfum et Hygiène.

Au-delà de l'alimentaire, l'ensemble des acteurs de la production et de la distribution peuvent s'en inspirer : de la démarche d'éco-conception, spécification des données CO2 liées à la partie Production (couple emballage/produit), à la partie distribution (optimisation des flux logistiques, mise à disposition de la donnée CO2 dans les rayons et sur le ticket de caisse Consommateurs).

3. Conditions de transférabilité

Il est aujourd'hui nécessaire de se tenir informé des discussions et des évolutions venant de la plateforme AFNOR/ADEME pour rester conforme au référentiel et à la méthodologie définis. La mise en œuvre de l'étiquetage environnemental dépendra des critères d'évaluation décidés dans le cadre de ces travaux. Une communication AFNOR/ADEME devrait aller dans ce sens courant 2011.

Le Ministère du Développement Durable a lancé fin 2010 une expérimentation sur l'affichage environnemental. Au 31 janvier 2011, 230 entreprises ou groupements d'entreprises se sont portés volontaires à cette expérimentation qui commencera le 1^{er} juillet 2011. Un tiers de ces entreprises sont originaires du secteur alimentaire. La liste définitive des entreprises retenues sera arrêtée fin février. Il sera alors intéressant de voir quelles entreprises régionales feront parties de cette expérimentation.

4. Indicateur(s) de suivi et de résultats

- Au sein des établissements participants :
 - Résultats sondage clients ;
 - Suivi du bilan CO₂/€ de CA ;
 - Progression valeur et volume des produits « verts » mis en avant.
- Concernant les produits étiquetés : il est à ce jour délicat d'anticiper sur les indicateurs à afficher qui seront retenus, mais l'objectif est qu'ils soient multicritères, c'est-à-dire ne se limitant pas à l'empreinte carbone des produits. Sur ce point, les travaux de la plate-forme Afnor/ADEME feront foi.

5. Autres commentaires

-

Partie 4: Quantification de l'impact environnemental (GES et pollution de l'air) de l'action

Note : Sauf mention explicite, le contenu de cette section a été rédigé par le porteur de l'action. Les interventions du bureau d'étude sont donc spécifiées et n'engagent pas le porteur de l'action.

1. Scénarios de quantification

En l'état actuel du début du déploiement de l'action, une quantification précise de la réduction des émissions de GES induite est difficile car il faudrait analyser précisément les reports de choix d'un consommateur d'un produit dit traditionnel vers un produit dit vertueux climatiquement parlant. Sans données spécifiques de la part des établissements E. Leclerc participant, nous prendrons les hypothèses suivantes :

- 70% des consommateurs ne changeront que peu ou pas leur comportement d'achat > impact 0
- 20% des consommateurs modifieront sensiblement leur comportement (un peu plus de produits locaux et de saisons, moins d'emballages) > impact sensible
- 10% des consommateurs modifieront sérieusement leur comportement d'achat en favorisant singulièrement les produits locaux et de saisons, les écorecharges et moins d'achat de viandes. > fort impact

Toutes les données fournies par le porteur du projet s'entendent hors transport.

Le suivi de la démarche dans les magasins participants montre qu'en moyenne le contenu carbone d'un caddy « classique » est de 45 kg eqCO₂ par foyer.

Impact 0 : pas d'impact, le contenu carbone du caddy correspond à celui d'un caddy « classique ».

Impact sensible : le contenu carbone du caddy passe de 45 à 35 kg eq CO₂ (estimation).

Fort impact : les consommateurs les plus impliqués en matière de choix de consommation respectueux de l'environnement ont un caddy de 15 kg eq CO2 (source E. Leclerc).

Depuis le lancement de la démarche en 2008, les établissements E. Leclerc estiment avoir touché près de 100 000 foyers. Nous prenons pour hypothèse que chaque foyer fait ses courses une fois par semaine dans un des établissements participants.

2. Réduction nette des émissions de GES

Scénario de base :

	Scénario de base	Scénario Étiquetage 2010		
Foyers	100 000	100 000		
Ventilation selon scénario	100%	70%	20%	10%
Nb semaines sur une année	52			
Poids carbone caddy "classique" en kt eqCO2	0,000045	0,000045	-	-
Poids carbone caddy en kt eqCO2, impact sensible	-		0,000035	
Poids carbone caddy en kt eqCO2, impact fort				0,000015
sous total	-	163,8	36,4	7,8
Total émissions kt eqCO2	234	208		
Différence en kteq CO2	-	-26		

Ainsi, l'impact de cette action permettrait de diminuer les émissions des achats réalisés dans les établissements E. Leclerc de 26 000 tonnes eqCO2 par an.

3. Impact sur les émissions atmosphériques

Sans étude plus poussée sur la composition du panier moyen acheté dans les établissements E. Leclerc, il nous est impossible de quantifier les impacts de cette action sur les émissions atmosphériques du fait de la présence de trop nombreuses variables liées aux différents modes de production des produits consommés. Il faudrait pouvoir le réaliser à court terme, en considérant spécifiquement les produits locaux. Les autres étant hors spectre d'analyse pour le territoire Nord pas de Calais.

A noter toutefois que la moitié environ des émissions du secteur agricole sont non-énergétiques. Pour partie, les émissions de l'agriculture sont liées aux oxydes nitreux

(apports azotés) et du méthane entérique (élevage, déchets végétaux...), selon la répartition suivante :

CO2 eq	CO2	CH4	N2O	Total
Émissions Nord Pas de Calais 2005	3 746 610	1 681 038	1 921 454	7 349 102

Source : CITEPA

A ces émissions s'ajoutent celles d'origine biotique, estimées par le CITEPA à environ 1/3 des émissions agricoles. Une partie de ces émissions est encore mal connue, comme l'impact de l'eutrophisation des estuaires, ou celui des choix d'exploitation de la forêt ou des haies...

Toute action incitant à consommer des produits alimentaires issus de l'agriculture biologique ou raisonnée tendra donc vers la diminution des impacts en CH4 et N2O. Encore une fois, les informations disponibles sur cette action ne permettent pas un chiffrage d'impacts pertinents.

4. Scénario de démultiplication d'ici 2020

Il existe près de 900 hyper et supermarchés en Région Nord pas de Calais (source Pages Jaunes). Prenons l'hypothèse (Grenelle de l'environnement) que l'ensemble de ces hyper et supermarchés développent le système d'étiquetage environnemental des produits dans les mêmes conditions que les établissements E. Leclerc.

On suppose alors que les 1 600 000 ménages recensés en Région Nord Pas de Calais seront entièrement ciblés par cette campagne de sensibilisation.

5. Quantification de la réduction potentielle des GES en 2020

En appliquant les mêmes hypothèses de changement de comportement que précédemment, la réduction d'émissions de GES en 2020 peut être estimée (à partir des chiffres de 2010) à : 26 000 tonnes / 100 000 foyers * 1 600 000 foyers = 420 000 tonnes eqCO2 par an.

Lien avec le Facteur 4 :

Il n'est hélas pas possible de mettre ces réductions d'émissions de GES en lien avec le Facteur 4. En effet, il n'existe pas de chiffre fiable/validé des émissions indirectes de GES liées à la consommation en Nord Pas de Calais (énergie grise liée à la fabrication, à l'utilisation et à la fin de vie des produits, transports internationaux pour les produits importés, etc.). De tels chiffres n'apparaissent pas non plus dans l'inventaire national du CITEPA.